

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :
 En un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 En un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les Libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bras-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Juillet 1882.

Chronique générale.

M. Sarrien vient de déposer son rapport, il en a donné lecture à la Chambre. Ce document nous apprend que l'intervention décidée par le gouvernement doit consister tout entière dans l'occupation d'un ou deux points stratégiques le long du canal de Suez. Nos troupes surveilleraient le canal depuis Port-Saïd jusqu'à Ismaïlia et les troupes anglaises depuis Ismaïlia jusqu'à la mer Rouge. Nous nous renfermerions dans un rôle purement défensif, nous bornant à repousser toutes les agressions.

Très-bien ; mais si nous étions menacés être cernés par les troupes égyptiennes, si le salut de notre armée exigeait une vigoureuse offensive, que ferions-nous ? C'est ce que M. de Freycinet a omis de prévoir.

M. le ministre des affaires étrangères a déclaré, au sein de la commission, avoir sollicité auprès des différents cabinets la mission d'intervenir dans la vallée du Nil. Les puissances lui ont répondu qu'elles ne pouvaient lui donner un mandat pour occuper un territoire qui ne leur appartenait pas. Cela revient à dire que M. de Freycinet a rompu avec sa fameuse politique du concert européen.

Le rapport conclut en constatant que la commission a décidé, par 6 voix contre 5 abstentions, qu'il y avait lieu de ne pas accueillir la demande de crédit.

Après la lecture du rapport, M. Sarrien a déclaré s'en rapporter à la Chambre pour la fixation du jour de la discussion. M. de Freycinet a alors demandé l'ajournement du débat à samedi, sous prétexte qu'il attendait de Constantinople des renseignements plus détaillés sur le projet d'intervention turque, et qu'il avait besoin de se concerter avec l'Angleterre.

La Chambre n'a fait droit à la réclamation ministérielle.

On assure dans les cercles parlementaires que M. le président du conseil, interrogé hier, dans la commission des crédits égyptiens, sur la question de savoir s'il poserait la question de confiance, s'est absolument refusé à répondre et a déclaré que le gouvernement se réservait de manifester ses sentiments à la tribune.

La correspondance Saint-Chéron prétend que M. de Freycinet ne serait pas autrement fâché qu'un vote formel de la Chambre empêchât toute intervention en Egypte ; le président du conseil se garderait bien, ajoute-t-on, de poser la question de cabinet à ce sujet. Cette idée paraît faire de grands progrès dans l'esprit de certains députés.

On aurait, en effet, de très-sérieuses raisons de redouter, qu'une fois nos forces engagées en Orient, quelque complication, pouvant avoir de fâcheuses conséquences, surgisse en Europe.

La même correspondance se dit en mesure d'affirmer que des ordres ont été donnés pour avancer autant que possible la date de l'ouverture des vacances scolaires afin de laisser le moins de temps possible aux pères de famille qui voudraient, quinze jours avant la rentrée, faire aux municipalités la déclaration prescrite par l'article 7 de la loi.

Les amis de M. Jules Ferry le disent très-préoccupé du résultat de l'enquête officielle à laquelle il s'est livré auprès des inspecteurs d'Académie au sujet de la loi du 28 mars ; tous ont été d'accord pour lui dire qu'il serait entièrement dangereux d'appliquer la loi dans toute sa rigueur.

On donne comme un fait absolument certain qu'actuellement près de la moitié des écoles primaires laïques sont, à cause d'in-

suffisance du personnel à la suite des laïcisations opérées, depuis un an et plus, tenues par des maîtres ne possédant pas le brevet de capacité exigé par la loi. Ces écoles seraient donc tenues dans des conditions absolument illégales.

Il est parfaitement exact que, pendant leur session d'août, les conseils généraux vont être invités à donner leur avis sur les projets de décentralisation présentés par le gouvernement.

M. Goblet espère obtenir un grand nombre de manifestations favorables.

On se plaint, dans le monde gouvernemental, de la grande légèreté avec laquelle M. Jules Ferry traite la question égyptienne.

On se souvient que c'est sous sa présidence qu'a été menée la déplorable campagne tunisienne.

LA LOI SCOLAIRE.

La revue de Munich, les *Historische politische Blätter*, consacre une longue et intéressante étude à la situation économique en France. Ce qui nous intéresse, c'est le jugement porté sur les conséquences de la nouvelle loi scolaire au point de vue économique.

« Cette loi de persécution, dit l'écrivain, n'aura que des conséquences fâcheuses, au point de vue économique, même en faisant abstraction des principes dangereux qu'un enseignement anti-chrétien sème dans les masses et des centaines de millions que l'école coûtera en plus à l'Etat.

» Tous les enfants sont forcés par la loi de fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 13 ans révolus. Jusqu'ici les parents envoyaient librement leurs enfants à l'école jusqu'à l'âge de 12 ans.

» Les familles aisées dans les villes et dans les campagnes comptent en France un nombre extraordinairement restreint d'enfants. La loi frappera donc le plus durement

les ouvriers, les hommes de peine, qui ont encore, en sus, le plus d'enfants. Si ces gens sont dans de meilleures conditions matérielles que nous en Allemagne, cela vient de ce que leurs enfants peuvent les aider à gagner leur vie dès l'âge de 12 ans. Ce malheur sera ressenti particulièrement dans les campagnes, où les ressources de travail manquent d'ailleurs et où les paysans sont écrasés par les impôts et la vie devenue plus chère.

» On fera l'expérience, en peu d'années, que cette fréquentation plus longue de l'école, conjointement avec le service militaire universel, rendra la jeunesse de la campagne encore plus étrangère aux travaux de l'agriculture, en rendant le travail de moins en moins possible dans les campagnes. »

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Les Anglais sont établis à Ramleh, après avoir fait sauter la ligne ferrée d'Alexandrie au Caire. Les avant-postes d'Arabi sont à très-peu de distance.

Les positions d'Arabi forment un triangle dont Rosette est le sommet, et Kafr-Dowar et Melaha la base.

Voici, d'après le correspondant du *Figaro*, les forces militaires dont dispose Arabi-Pacha :

4 régiments à l'Abassieh ; 2 à la citadelle du Caire ; 8 à Kafr-Dowar, dont un tiers de Mustafezins ; 2 à Rosette ; 4 à Damiette ; 2 à Zagazig ; 1 à Tel-el-Kebir.

Chaque régiment a un effectif de 770 hommes.

Il dispose, en outre, de deux régiments de cavalerie forts de 800 hommes et d'un régiment d'artillerie de 700 hommes. Les artilleurs des côtes ont été embrigadés, et ils servent les pièces du camp de Kafr-Dowar, que 4,000 fellahs des environs sont occupés sans cesse à fortifier.

Le correspondant croit pouvoir évaluer l'armée d'Arabi à 50,000 hommes, y compris les recrues.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{me} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE IX.

(Suite.)

Ce que le vieillard n'avait pas prévu, c'est le dramatique désespoir de Lucy. Au contact de ces étagères, des dithyrambes, des sonorités vides dont se compose généralement le langage artiste, et que Lucy parlait couramment avec le brillant chanteur, elle avait acquis une sensibilité bruyante, plus désagréable pour le repos paternel que l'indifférence filiale dont M. Bourgeal se plaignait autrefois.

La Joliette retentissait maintenant à toute heure des accès de colère, des effusions de larmes ou des objurgations passionnées de l'indépendante Lucy, blessée, ulcérée, de rencontrer pour la première fois une résistance en face de sa volonté jusque-là souveraine.

La vie théâtrale ne lui faisait pas peur pour le singulier mari qu'elle entendait se donner. L'orgueil la préservait de la jalousie ; cette jeune personne, dont la candeur était la moindre qualité,

crovait naïvement conjurer, par sa présence et sa beauté, son influence et son esprit, les dangers incessamment renouvelés d'une existence facile et corruptrice au premier chef.

La villa de Fontenay devint un séjour inhabitable, tant par le voisinage de la Maison-Ronde, où le prétendant repoussé persistait à demeurer malgré la froide saison prochaine, que par la proximité d'une autre villa où s'abritait la confidente, la conseillère de Lucy.

M^{me} Avrial, femme d'une cinquantaine d'années, d'une laideur rassurante, d'un passé problématique, d'une intelligence positive, avait capté la confiance de M^{lle} Bourgeal par une flatterie pateline qui réussit toujours auprès des orgueilleux.

Sans religion, sans principes, M^{me} Avrial nourrissait contre tout ce qui touchait au culte, au clergé, aux couvents, une haine robuste, dont il fallait peut-être chercher la source, trente ans en arrière, dans l'expulsion discrète qu'elle avait subie d'une maison de noviciat, où son habileté cherchait l'oubli d'aventures précoces et retentissantes.

La vindicative personne ne pardonna jamais à l'ordre qui l'avait repoussée d'abord, et, par extension, à tous les autres ordres, d'avoir éloigné du saint troupeau des novices la brebis galeuse qui essayait de se dissimuler à leur ombre.

Une telle nature devait plaire aux idées spéciales de M^{lle} Bourgeal en matière religieuse. Le vieillard,

qui n'aimait point cette veuve sentimentale, prisait du moins son athéisme, si bien que l'intimité bientôt née entre M^{me} Avrial et Lucy ne lui causa aucun ombrage.

Pourtant, il dut reconnaître, à l'occasion de cette demande en mariage, que l'amie de sa fille pouvait nuire à une autorité déjà fort compromise, en attisant ses fureurs, en plaignant ses chagrins, en remplissant l'office du mauvais ange auprès d'une imagination surexcitée.

Ne pouvant l'éloigner, puisque M^{me} Avrial ne quittait pas Fontenay l'hiver, M. Bourgeal voulut soustraire Lucy à ses conseils et déclara qu'à la fin de la semaine toute la famille serait réinstallée à Paris.

L'ordre fut reçu silencieusement par la fille révoltée, et joyeusement par Geneviève, laquelle espérait, pendant les longues heures d'hiver passées au coin du foyer entre Jeannine et Léon, reconquérir quelques lambeaux de cette tendresse conjugale, autrefois partagée, sa joie, son devoir, dont une pernicieuse influence détachait chaque jour un fil de plus.

Que resterait-il bientôt de cette trame serrée du début ?... Hélas !... elle essayait par son dévouement, sa douceur, d'en rapprocher les déchirures. Les voyages quotidiens de la campagne à la ville contribuaient autant que les affaires de profession à éloigner son mari : elle rêvait que Paris, l'hiver,

allait le réunir à sa femme et à son enfant.

Le matin fixé pour la rentrée à Paris trouva levés de bonne heure tous les habitants de la villa, sauf M^{lle} Bourgeal dont la chambre demeurait close.

Son père, impatient et nerveux, vint y frapper rudement, avec un reproche aux lèvres pour cette paresse intempestive.

Comme on ne répondit pas, il entra et demeura stupéfait en face de la pièce vide, du lit revêtu de sa courte-pointe de guipure et des vêtements encore accrochés dans les armoires ouvertes, comme si l'ordre du déménagement partiel de la famille n'avait pas eu d'écho jusque-là.

Rien de dérangé ; dans les armoires même, à peine pouvait-on soupçonner que quelques objets de lingerie se trouvaient retirés.

Un petit sac de voyage en tapisserie, ordinairement posé sur une étagère, ne s'y voyait plus.

Sur la cheminée, une lettre bien en évidence. M. Bourgeal s'en saisit, les sourcils froncés.

« Mon père, écrivait la fille indépendante, les parents qui prétendent être obéis, tout à coup, parce que c'est leur caprice du moment, ne devraient pas laisser vingt années durant la bride sur le cou de leurs enfants. Vous m'avez appris à juger seule, à décider seule, à agir seule. Or, à propos de la demande de ma main faite par M. Boldini et repoussée par vous, je me

Constantinople, 26 juillet.

La Conférence a tenu aujourd'hui sa onzième séance, sous la présidence de Saïd-Pacha.

Les délégués ottomans ont accepté intégralement la proposition d'intervention turque, telle qu'elle a été formulée dans la note identique du 15 juillet.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont formulé leur proposition relative à la protection du canal, en priant la Conférence d'en prendre acte.

Alexandrie, 27 juillet.

La garnison d'Aboukir refusant de reconnaître l'autorité du Khédive, des vaisseaux anglais sont partis dans la direction d'Aboukir, qui va être probablement bombardé.

Arabi a adressé au Sultan la lettre suivante :

« Grâce à Allah je suis arrivé à Kafr-Dowar ; j'y suis bien. J'espère qu'il est faux que, comme le prétendent les ennemis de l'Islam, les troupes ottomanes viennent en Egypte, car en ce cas il me faudrait leur opposer une résistance armée. »

Le vapeur, qui était parti hier pour Aboukir avec un officier du Khédive, pour en retirer les troupes égyptiennes, est revenu sans les troupes, qui ont refusé de venir à Alexandrie.

Un autre navire a été envoyé à Port-Saïd pour ramener Chérif-Pacha à Alexandrie. On croit que le Khédive le chargera de former un nouveau ministère.

On doute que Chérif accepte cette mission.

Un fonctionnaire allemand, porteur, dit-on, d'une dépêche importante, doit arriver ici demain.

Le *Journal officiel* du Caire publie une lettre d'Arabi déclarant que tout porteur de proclamations du Khédive sera traduit en cour martiale. Arabi dit : « On le Khédive est prisonnier des Anglais, ou il accepte leur protectorat ; dans les deux cas, ses ordres émanent des Anglais. »

Il ajoute que la lutte sera terrible.

Le *Golos*, parlant à la date du 23 de l'attitude de la Turquie dans la question égyptienne, se livre aux réflexions suivantes :

« La question d'Egypte est entrée dans la période des événements décisifs, et l'on peut hardiment affirmer que, lorsque cette période finira, la situation de la Turquie en Europe sera encore plus chancelante que précédemment. »

« Vu l'impression produite par les conséquences de la rébellion d'Arabi-Pacha, il y a certainement lieu de se demander s'il est possible de supporter plus longtemps, au milieu des puissances européennes, un Etat comme l'empire ottoman qui est la cause des perturbations périodiques de la paix de l'Europe. »

« Il est probable que les astucieux Ulysses de Constantinople paieront cher la politique tout à fait asiatique qu'ils suivent dans la question égyptienne. »

« conduis suivant les principes que je tiens de votre largeur d'idées. »

« Je juge que M. Boldini est le mari qui me convient ; je décide que sa recherche doit être agréée ; j'agis en toute logique en devenant sa femme, non sous vos yeux, puis-je vous êtes absolument insensible à mes prières, mais dans un pays plus clément, où la loi protège les filles majeures. J'ai vingt et un ans depuis trois jours. Je n'aurais jamais supposé avoir à me réjouir d'atteindre cette date !... Rassurez-vous, d'ailleurs, si tant est que la réputation de votre fille vous importe plus que ses chagrins, toutes les convenances sont gardées. Je pars, prudemment et respectablement accompagnée par une amie dévouée, qui sera, dans cette circonstance délicate, moins un mentor qu'une mère pour votre pauvre Lucy. »

M. Bourgeal froissa la lettre en laissant échapper un juron d'une effroyable violence.

Si l'enfant révoltée se fût trouvée, en cette minute terrible, à portée de sa main, il l'eût broyée dans un accès de rage.

Toute la maison retentit bientôt de ses exclamations et de ses appels.

Il donnait des ordres sans suite, à voix furibonde, avec des yeux injectés et des gestes fous.

— Il faut courir !... allez... une voiture... au

M. de Bismark et Suez. — Le chancelier a transmis à tous les représentants de l'Allemagne à l'étranger une circulaire dans laquelle chacune des puissances européennes est invitée à envoyer des bâtiments de guerre à Port-Saïd pour protéger le canal de Suez.

Les puissances s'engageront à ne pas intervenir dans la question égyptienne et à ne s'occuper que de Suez.

Cette proposition de M. de Bismark a été acceptée par toutes les puissances sans exception.

ÉTRANGER

RUSSIE. — On annonce, comme très-prochaine, une entrevue des empereurs de Russie, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, en vue d'une entente au sujet des affaires d'Egypte. M. de Giers, qui est l'auteur de ce projet d'entrevue, fonde sur lui les plus grandes espérances en ce qui concerne l'intégrité du territoire égyptien et la liberté du canal de Suez.

Depuis la mort de Skobelev, le mouvement panslavique est en plein arrêt ; il n'y a plus de réunions de comités slaves, les souscriptions sont suspendues pour le moment et il n'y a même plus d'envois de livres aux succursales, au Monténégro, en Serbie et en Bulgarie. L'inaction des comités a rétabli le calme dans le pays qui ne s'occupe plus que de grandes réformes économiques et de l'extension des chemins de fer.

L'Empereur s'occupe beaucoup de réformes utiles : on a fait grand bruit dans ces derniers temps de l'envoi dans les provinces des sénateurs chargés d'enquêtes sur des abus commis dans des administrations provinciales.

Mais, à côté de cette mission, les enquêteurs en avaient une autre plus importante et qui leur a été donnée par l'Empereur lui-même. Ils ont dû se rendre compte de l'esprit public dans les provinces qu'ils avaient à visiter, questionner les plus humbles fonctionnaires, les bourgeois, les ouvriers, les paysans, sur les réformes à introduire dans leur province et pouvant améliorer leur situation morale et matérielle. Tout ce travail d'enquête a dû être fait sous forme de cahiers comme ceux de 1789 en France et soumis à l'Empereur. La rédaction de ces cahiers des classes laborieuses prouve qu'Alexandre III suit résolument la pensée de son père, formulée en ces termes : « Il faut que les réformes partent d'en haut si on ne veut pas qu'elles viennent d'en bas. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 juillet.

La Bourse est un peu meilleure, elle ne s'abandonne pas au découragement. Comment d'ailleurs pourrait-on le supposer, après les efforts énergiques que la spéculation a faits depuis quelques jours et qu'elle nous a si promptement réduits à néant en peu d'heures.

La politique ne fait que commencer à entrer dans la période critique, il y en a pour de longues semaines encore avant que tout soit rétabli comme le demandent et le désirent les puissances.

La physiologie du marché de ce jour est plus rassurante.

Les rentes françaises sont fermes : le 3 0/0 revient à 81 et monte à 81.10 ; l'amortissable reprend de 30 centimes à 81.30 et 81.37 ; le 5 0/0 gagne le cours de 115.05 et descend à 114.95.

L'obligation égyptienne reprend à 248.75. Il est à craindre cependant que plusieurs reports consentis sur cette valeur ne soient dénoncés en liquidation, ce qui amènerait de la baisse. Le Turc est à 11.

Le bilan de la Banque de France accuse près de 10 millions d'augmentation d'encaisse.

Malgré la faiblesse relative du marché, le Crédit Foncier ne s'éloigne pas sensiblement des cours cotés depuis quelque temps. Les capitalistes suivent avec attention la progression normale des affaires de cette société et recherchent ses valeurs. Le conseil d'administration a autorisé dans sa dernière séance hebdomadaire pour 9,800,000 fr. de nouveaux prêts.

L'action des Magasins Généraux de France et d'Algérie se maintient à 550. Ces cours nous paraissent susceptibles de hausse.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie fait 490. Cette société s'est déjà créé un noyau d'affaires qui lui assurent des bénéfices considérables.

La Banque de Paris est à 1,075, mais sans affaires.

Le Crédit Lyonnais, très-offert, cote 675.

Mentionnons la Banque Parisienne qui a toujours un courant de ventes qui pèsent beaucoup sur les prix, on traite l'action de 490 à 491.25.

Grande fermeté de l'action de la Société Française Financière.

Le Suez est à 2,465 et 2,485. Panama, 533.75. Gaz, 1,615 à 1,635.

Le Lyon s'élève de 1,625 à 1,640 ; Orléans, de 1,322.50 à 1,335.

Chronique militaire.

LA COIFFURE DES TROUPES.

M. le colonel Ch. Martin annonce dans le *Sicéle* que le ministre de la guerre va très-prochamment donner une solution à la question de la coiffure des troupes. Le général Billot est l'adversaire du schako.

En attendant, nos troupes d'Afrique continuent à assister aux expériences prescrites par le général Forgemol sur les mérites respectifs des différents modèles de casque en liège. Les expériences comparatives, les essais répétés sont très-goutés dans l'armée : c'est un moyen commode de gagner du temps, d'enterrer les questions et de ne pas assumer de responsabilités.

Dans l'affaire de la coiffure, on devrait se dire : l'armée anglaise, qui occupe comme nous des régions chaudes, a un bon casque ; l'infanterie de marine l'emploie et s'en trouve bien ; tous les officiers ont pris l'initiative d'en faire usage en Algérie et en Tunisie ; c'est ce casque que nous allons vite donner à nos soldats pour leur éviter des insulations meurtrières. — Le 4^e mai 1884, un intendant aurait été envoyé en Angleterre ; il y eût aussitôt passé un marché pour 30,000 casques, et un mois après un navire anglais les débarquait successivement dans tous les ports de la côte d'Afrique.

Mais cette solution ne faisait pas l'affaire des grands fournisseurs. Ils fabriquent des

souliers, des capotes et des sacs ; mais ils n'ont jamais fait de casques en liège. On attendra qu'ils en aient confectionné à leur guise, d'un modèle disgracieux à leur goût pour les leur payer deux fois plus cher que ceux qu'on aurait achetés de très-bonne qualité en Angleterre.

Voilà toute l'explication des lenteurs qui sont apportées à la solution de la question de la coiffure des troupes d'Afrique. L'infanterie de marine s'embarquera demain pour le canal de Suez ; elle touchera demain pour à Toulon. Si malheureusement une brigade de renfort vient à être envoyée de Tunisie en Egypte, les Anglais la verront débarquer à Suez en képi, et on attendra la mort de quelques hommes pour s'apercevoir qu'ils n'avaient rien pour les protéger contre les atteintes d'un soleil torride !

Le formalisme administratif et les grands fournisseurs sont les deux plaies de l'armée française. Les prérogatives du commandement, l'initiative des généraux viennent incessamment se briser contre une force d'inertie contre un pouvoir latent de plus en plus puissant.

M. Perrier a été nommé intendant militaire, par récompense nationale, pour approvisionner Paris sous sa responsabilité. Que le ministre lui laisse donc l'initiative de trancher la question de la coiffure, celle de l'habillement, d'accord avec les directeurs de l'infanterie et de la cavalerie. Quelques jours la chose sera faite, alors depuis dix ans Comités et Commissions n'ont pas encore pu ou voulu adopter une solution convenable. (*Progrès militaire.*)

Chronique Locale et de l'Ouest.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

Un détachement du 33^e d'artillerie partira le 7 août de Poitiers pour Mirebeau, gèra le 8 à Loudun, et arrivera le mercredi 9 à Saumur.

Le détachement de ce régiment qui est actuellement à Saumur, partira de cette ville pour Loudun le vendredi 11 août, gèra le 12 à Mirebeau et arrivera le 13 à Poitiers.

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

Les Commissions spéciales de réforme des 5^e et 6^e subdivisions du 9^e corps se réuniront : le 3 août, à 8 heures et demie à l'hôpital de Tours (6^e subdivision) ; le 4 août, à 9 heures et demie, à l'hôpital de Châtelleraut (5^e subdivision) ; pour examiner les réservistes qui auraient à faire valoir leurs droits à la réforme.

Les Conseils municipaux des communes du département se réuniront le 6 août prochain, en session ordinaire. Cette session pourra durer dix jours ; elle sera close le 16 août.

Les Conseils s'occuperont de tous les objets d'intérêt communal sur lesquels les Maires jugeront à propos d'appeler leur attention, et, généralement, de toutes les matières rentrant dans leurs attributions.

PONT DES ROSIERS. — Le poids des convois funéraires et le nombre des cavaliers admis à circuler sur le pont des Rosiers, sont rétablis conformément au règlement d'administration publique en date du 30 août 1867.

L'arrêté préfectoral, du 25 juin 1884, est et demeure rapporté.

La Compagnie d'Orléans fait actuellement dans ses trains de nuit des expériences relatives à l'éclairage par l'électricité. Une voiture d'expérience faisant partie du train-poste de neuf heures du soir est passée à Poitiers hier à la gare de Poitiers.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES DE FILLES.

Il paraît que M. Jules Simon a fait un conseil supérieur le discours le plus spirituel sur le programme de morale qu'on doit appliquer dans les lycées de jeunes filles. Il a répété en le développant ce qu'il avait dit, il y a un an, à l'Académie des sciences morales et politiques. Voici, d'après le *Clairon*, quelques-unes des idées qu'il avait exposées :

Jules Simon :

Le jardinier, trouvant la demande toute naturelle, alla chercher dans le vestibule et rapporta une carte du ténor, sur laquelle une écriture masculine avait tracé l'adresse d'un hôtel de Venise.

Léon regarda la carte et la rendit sans mot dire. Ou l'indication dénotait une certaine naïveté de la part d'Antonio Boldini, ou bien elle était destinée à lancer la famille sur une fausse piste.

Il prit le premier train pour Paris, s'enquit au Théâtre-Italien, et apprit que le ténor en congé avait pris le train de Marseille.

L'ingénieur rentra fort perplexe, trouva son père toujours sans connaissance, le docteur affairé près de lui ; très-inquiet de cette complication, il ne crut pas cependant devoir renoncer à son premier projet.

— Soignez mon père, dit-il à Geneviève ; je vais à la recherche de cette malheureuse Lucy.

— Léon ?... Vous partez ?

— Il le faut pour l'honneur de ma sœur... pour le repos de mon père. Je vais essayer d'arrêter la fugitive et sa compagne... sa complice... à la frontière italienne.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

télégraphe... à la frontière !... nous la rattrapons !... Oh ! la maudite créature !... Mais allez donc !... Léon !... Comment, tu es là ?... tu me regardes ?... Niais que nous sommes !... elle court la poste pendant que nous nous lamentons... oh !... je la maudis !... je la maudis !... je la maudis ! !

Et, comme épuisé par cette triple malédiction, le vieillard s'affaissa subitement.

Tandis qu'on s'empressait autour de lui, Léon releva la lettre, comprit et pâlit.

Pas une minute n'était à perdre pour rejoindre la fugitive, qui n'avait qu'une nuit d'avance sur ceux dont la poursuite ne pouvait manquer de se produire, aussitôt son départ découvert.

L'ingénieur, pour éclaircir ses doutes, courut tout d'une haleine de l'habitation de M^{me} Avrial, hermétiquement close, à la Maison-Ronde où flânait un jardinier, contre la grille ouverte.

— Votre maître ? lui cria-t-il.

— Monsieur est en voyage, répondit le jardinier d'un air de parfaite conviction.

— Depuis quand ?

— Monsieur a pris son congé il y a quatre jours.

— Pour aller où ?

— A Venise... du moins, je crois bien que c'est là... moi, je ne sais pas lire, mais monsieur a laissé une adresse, si des lettres lui venaient.

— Eh bien !... je veux lui écrire. Voyons cette adresse.

Je suis d'avis qu'on ne doit pas surcharger de connaissances inutiles l'esprit des jeunes filles. Je crois que le système d'éducation qu'on peut employer vis-à-vis des garçons ne saurait aucunement donner de bons résultats si on l'applique aux filles, avec leur esprit particulièrement fin, et, avec leur caractère — au point de vue philosophique — de chercher à approfondir des questions qui ne sont pas de leur compétence. Elles les interpréteront de travers et elles se constitueront un bagage rapide d'idées fausses qui les rendront pénibles et par suite insupportables. On exaspère les femmes professeurs qui enseignent aient avalé, sans les comprendre, quelques ouvrages philosophiques, les uns probablement, qu'elles devront servir de tranches à leurs élèves. Heureusement je n'ai plus à me marier, — car je serais bien désolé d'épouser une femme pareille à celles que ce système d'éducation va créer.

J'ai dit à Ferry : « Il ne vous manque plus, pour que cela soit complet, que de prescrire dans vos lycées le port de l'uniforme et de faire faire l'exercice aux jeunes filles. Ce n'est pas la question d'armes qui vous arrête. Les fusils en bois que vous avez donnés aux enfants des écoles ne vous ont pas coûté cher. » Je soutiens qu'il est parfaitement inutile et cela tombe sous le bon sens — d'enseigner la chimie et la physique aux filles. Les jolis conciliabules n'entendront-ils pas alors ! Elles ne manqueront pas, à un moment donné, et c'est grotesque, en venant de s'écrier, en molestant la nourrice de leur enfant, — car elles ne nourriront plus elles-mêmes : — « Avez-vous donné à mon fils son potage sacchariné ? » Ou bien elles demanderont que la fenêtre soit plus largement ouverte, afin que « l'oxygène pénètre plus librement ».

Quant aux études philosophiques qu'elles vont faire, si elles y mordent sérieusement, ce qui est douloureux, heureusement, et y gagneront ou que la folie les étrenne à bref délai, ou qu'elles deviendront folles. Peut-être le veut-on. Les femmes supérieures qui se sont occupées de philosophie n'ont été sauvées que par la religion.

Il faut, en effet, pour se livrer fructueusement aux études philosophiques, des cerveaux d'hommes mûrs et déjà préparés. Cependant, je dois reconnaître que l'on ne peut pas rayé Dieu du programme. Seulement, il faut ajouter aussi que cela était absolument urgent, car alors c'est vainement qu'on aurait institué les *provisseuses*, les *centistes* et les *doctresses*, etc., etc. On n'aurait pas eu d'élèves. »

LA MUSIQUE DU 435^e DE LIGNE.

On écrit de Vihiers, 25 juillet, au *Patriote* : « Hier, 24 juillet, notre petite ville était en fête ; la deuxième colonne du 435^e de ligne était de passage, revenant du camp du Ruchard. »

La musique du régiment, si habilement dirigée par son chef, M. Elfrique, nous a gratifié d'un concert dont la population vihoisaise conservera un excellent souvenir.

Les auditeurs ont surtout remarqué que l'œuvre *Borgia* (Donizetti), fantaisie pour clarinettes, avait été jouée avec un talent incontestable par deux artistes, les frères Schrady, clarinettes au régiment.

Ensuite venait sur le programme la jolie fantaisie de *Mignon* (A. Thomas), exécutée avec un ensemble admirable. Nous devons accorder pour ce morceau une mention toute spéciale à MM. Lecvique, piston, et Bouyac, trombonne, ainsi qu'à MM. Oudine, petite clarinette, et Voinot, petite flûte ; ce dernier, avec du travail, deviendra un artiste.

La population de Vihiers, si sympathique au 435^e de ligne, est heureuse d'adresser ses sincères remerciements à son colonel pour la bonne soirée qu'il a bien voulu lui accorder, et lui exprime le désir qu'il en soit ainsi à chaque passage.

Aussi nos félicitations et remerciements à la musique du 435^e et à son digne chef, M. Elfrique. »

ANGERS.

Vol à l'Hôtel des Postes. — Un vol, dont on ne peut préciser l'importance, mais qu'on dit être considérable, vient d'être commis à l'hôtel des Postes d'Angers.

Les réclamations qui se sont produites déjà en assez grand nombre ont ébruité l'affaire, et voici les renseignements que nous croyons pouvoir publier aujourd'hui. Nos lecteurs comprendront que nous soyons tenus, sur certains points, à une grande réserve.

Un employé de l'administration aurait mis en œuvre, pour se procurer de l'argent, le moyen suivant :

On sait que dans les bureaux de Postes sont déposées des provisions de registres à souche pour les chargements. Il prit un de ces registres neufs et y inscrivit, dans la journée de mardi dernier, les chargements reçus par lui, et délivra régulièrement les reçus.

De la sorte, personne ne soupçonna rien, et le registre en cours ne reçut aucune mention.

Le soir du mardi, cet employé, au moment sans doute où les bureaux fermaient, mit dans sa poche tout l'or et les différentes valeurs qu'il avait reçus dans la journée, et déchira la souche du registre neuf qu'il avait commencé.

Il cacha ensuite ce registre, afin de faire disparaître toute trace du vol.

Dans la nuit, il partit d'Angers. Ce ne fut que le lendemain matin qu'on s'aperçut de sa disparition et qu'on put découvrir le vol :

1^o En retrouvant le registre neuf dont les premières pages étaient déchirées ;

2^o En constatant que le registre en cours ne portait aucune mention pour le mardi.

On ignore jusqu'à présent où s'est réfugié l'employé. On ignore également la somme volée : pour la constater il faudra attendre les réclamations de toutes les personnes qui ont déposé de l'argent dans la journée de mardi. (Etoile.)

CHOLET.

La Chambre a adopté dans sa séance de lundi le projet de loi tendant à autoriser la ville de Cholet à emprunter une somme de 290,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

LOUDUN.

M. Tourneux, receveur particulier des finances à Loudun, a été nommé receveur particulier des finances à Châtelleraut.

Samedi dernier, le sieur Beurel (Guillaume), chauffeur des chemins de fer de l'Etat, au dépôt de Loudun, a été victime d'un regrettable accident.

Pendant une manœuvre et en nettoyant sa machine, Beurel, en appuyant le pied sur le tuyau de refoulement, perdit l'équilibre et dans sa chute entraîna la bielle de la pompe qui, en se détachant et en tombant, fractura l'avant-bras gauche du chauffeur.

M. le docteur Pinchaud, appelé aussitôt, prodigua des soins au blessé dont la fracture présente une certaine gravité.

BAUGÉ.

On lit dans le *Réveil de l'Ouest* :

« Un fait monstrueux et dégoûtant de pression administrative s'est produit à Cheviré-le-Rouge, commune du canton de Baugé. Nous signalons ce fait à M. le Sous-Préfet d'abord et à M. le Préfet ensuite, en les priant de vouloir bien faire ou ordonner une enquête sur cet acte émanant d'un maire et de son garde-champêtre. Voici le fait :

Le garde-champêtre de Cheviré-le-Rouge a été chargé par M. son Maire de faire une quête à domicile afin de recueillir les fonds nécessaires pour fêter grassemment le 14 juillet ; après avoir essuyé bon nombre de refus, le trop zélé serviteur de l'administration se présente chez un *pur* fermier et lui dit :

— Je viens vous demander de l'argent ?
— Tiens, pourquoi faire ?
— Pour la fête, donc ?

— Si vous voulez un coup de vin, tout de même, mais quand je veux faire la fête, je la paie et je ne vous donnerai point d'argent, ben sûr !

Le garde lui répondit grossièrement :
— Tu es aussi bête que les autres et tu seras marqué à l'encre rouge.

Le fait étant absolument vrai, nous aimons à croire que M. le Préfet voudra bien donner à ces paroles l'interprétation qui leur est propre et agir, une fois en passant, avec impartialité ; du reste, s'il le désire,

nous tenons le nom des témoins à sa disposition. »

SAINT-CALAIS.

Le 24 juillet dernier, dit *l'Avenir de la Sarthe*, trois jeunes gens se baignaient dans l'Anille, à Saint-Calais. Malgré les recommandations de ses camarades, Louis-Antoine Giraud, clerc chez M^e Tostain, avoué, se baigna dans l'endroit le plus profond. A peine avait-il fait quelques brasses qu'il disparut ; ses camarades appelèrent au secours. M. l'abbé Emery, qui se trouvait à passer, se jeta à l'eau immédiatement.

Après vingt minutes de recherches, il ramena le corps du jeune Giraud.

Pendant plus de deux heures, le docteur Massé lui prodigua des soins qui, malheureusement, sont restés inutiles.

Giraud était âgé de 47 ans.

UN REVENANT. — Les tribunaux ont raison de se montrer circonspects quand on leur demande de déclarer le décès d'un homme disparu. Il est « des morts » qui reviennent.

Un marin des environs de Dinan était parti, voilà bientôt douze ans, pour un lointain voyage. On n'en avait plus, depuis, entendu parler. Tout concourait à faire croire qu'il avait péri dans un naufrage. Sa femme et sa fille prirent le deuil, désespérant de le revoir jamais.

Or, ces jours derniers, quels ne furent pas leur étonnement et leur joie quand le facteur leur remit une lettre de l'absent !

A la suite d'une longue série d'excursions et d'aventures qu'il serait trop long de raconter, le mari qu'on supposait défunt écrivait, du fond de l'Inde, pour annoncer son prochain retour au pays.

Voyez-vous ce qui serait advenu, si la prétendue « veuve » s'était remariée ?

EMPOISONNEMENT PAR DES CHAMPIGNONS.

On écrit de Noirmoutier à *l'Espérance*, de Nantes :

« Encore un empoisonnement par les champignons. Dimanche dernier, le chef de cuisine de M. Breton, maître d'hôtel à Noirmoutier, accomoda des champignons dont mangèrent M. Breton, un voyageur de commerce appartenant à une maison de Nantes, deux personnes étrangères et le chef cuisinier.

« Au bout de quelques heures, M. Breton et le voyageur de commerce mouraient pour ainsi dire foudroyés ; le cuisinier, dont l'état est très-grave, a été transporté à l'hôpital où il est l'objet de soins empressés. Les deux autres personnes ayant quitté Noirmoutier aussitôt la fin du repas, on ne sait si elles ont été plus heureuses que leurs commensaux.

« Ce triste événement a produit la plus vive émotion dans l'île entière. »

LIBRAIRIE LACHÈSE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13, Angers.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Dans le département de Maine-et-Loire

Par CH. MICHELET,

Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, officier de l'instruction publique, chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Michelet, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, vient de faire paraître à la librairie Lachèse et Dolbeau une brochure intitulée :

« L'Instruction primaire dans le département de Maine-et-Loire au point de vue du nombre et de la nature des écoles, du nombre moyen des élèves qui les fréquentent et des locaux appartenant aux communes. »

Dans son ouvrage, il compare la situation en 1880 à ce qu'elle était en 1833 et en 1850.

C'est un travail plein d'intérêt et d'actualité pour tous ceux que préoccupent le développement et les progrès de l'Enseignement primaire.

M. Michelet a, pendant plus de trente ans, rempli les fonctions d'inspecteur dans notre département ; son expérience et sa compétence dans la matière sont bien connues et nul mieux que lui ne pouvait entreprendre une pareille étude, dégagée d'ail-

leurs de toute appréciation administrative ou pédagogique.

Cette brochure commence par la nomenclature des lois, décrets, ordonnances qui ont régi l'Enseignement primaire depuis 1833 ; elle se continue par l'exposé des progrès accomplis et l'aperçu historique des différents pouvoirs publics qui l'ont administré, et se termine par un tableau comprenant, par cantons et par arrondissements, toutes les communes, avec une récapitulation générale pour le département tout entier.

Elle a sa place marquée dans les bibliothèques scolaires, entre les mains des délégués cantonaux, des maires, des instituteurs et de tous ceux qui s'intéressent aux écoles et à l'Enseignement populaire.

Cette brochure, éditée par M. Lachèse et Dolbeau, se trouve dans toutes les librairies du département.

PRIX : 4 FR.

Franco, par la poste : 1 fr. 10.

Nous rappelons à nos abonnés que la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saumur possède une bibliothèque, bien montée, qu'elle met à la disposition des familles chrétiennes de cette ville.

Le siège de la bibliothèque est situé rue Basse-Saint-Pierre, n^o 6. — Elle est ouverte le mardi et le samedi de chaque semaine, de deux heures à trois heures du soir.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé JUBEAU, directeur de la bibliothèque.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Publication expressément recommandée pour la propagande. La *Lanterne d'Arlequin* est vivement recherchée par la classe populaire pour laquelle elle est rédigée. Sa bonne humeur, son esprit, ses dessins comiques, sa mordante critique toujours empreinte de bonne foi et de vérité, tout enfin la recommande à l'attention des amis de la bonne Presse.

Sommaire du n^o 69 : La Saint-Henri. Les fêtes de la République. Seymour et Conrad devant Alexandrie. Monsieur Grévy propriétaire. Le sabre du bey de Tunis. Encore un petit roulement... rataplan ! Choses et autres. Conseils pratiques.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. Se trouve, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOFROY.

Éditeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

AGENCE HAVAS.

Le conseil d'administration de la société anonyme « Agence Havas » prévient Messieurs les actionnaires de cette Société que, en conformité des résolutions prises par l'assemblée générale du 22 juillet courant, il sera payé, en échange du coupon n^o 6, une somme de 25 fr. (impôt à déduire) pour complément du dividende de l'exercice 1881. Ce paiement aura lieu, à partir du 10 août prochain, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans ses succursales en province.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le **ROB LECHAUX** Crasson et Salséparille iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** détruit sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

« Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartreuse**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »

NORY, Ph^m de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur remède pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** se place sans mercure, remplace la foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressante avec attestat. n^o 1. Le Baccin 4 fr., expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 2 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Lire tous les Samedis
LA REVUE ILLUSTRÉE

UNIVERSELLE
Beaux-Arts — Connaissances utiles — Arts industriels
DIRECTION ET RÉDACTION
58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

La Revue Illustrée Universelle (16 pages, format des plus grands journaux illustrés) est à la fois scientifique, industrielle, agricole, financière, artistique et littéraire.
Ses nombreuses et magnifiques gravures, son excellente rédaction en font un recueil de premier ordre et qui se recommande à tous.

ABONNEMENTS

Paris et départements (Union postale) Un an... 20 francs.
Six mois... 12 francs.
Abonnement d'essai pour trois mois... 5 francs.
Pour tous les autres pays, le port en sus.

Envoi franco d'un Numéro Spécimen contre toute demande affranchie et contenant 40 centimes en Timbres-Poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste en France et à l'Étranger.

En vente dans les gares et chez tous les libraires et marchands de journaux. Le N° : 35 centimes.

Magnifiques primes représentant plusieurs fois la valeur de l'abonnement.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.
En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la solidité et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 45 matin.	11 h. 16 matin.	6 h. 03 soir.	8 h. 33 soir.
8 h. 25 —					
10 h. 15 —					
1 h. 02 soir.	4 h. 55 soir.				
5 h. 35 —					
7 h. 50 —	11 h. 47 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.	8 h. 53 matin.	11 h. 28 matin.	6 h. 03 soir.	8 h. 33 soir.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}
3 %	81 25	80 90	Nord	1985	1990	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	81 65	81 20	Orléans	1333	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	232 50
4 1/2 %	111 45	111 25	Ouest	798	790	Bons de liquid. Ville de Paris	519	517
5 %	115 25	114 70	Compagnie parisienne du Gaz	1630	1610	Obligations communales 1879	440	440
Obligations du Trésor	507 50	507 50	Canal de Suez	2515	2380	Obligat. foncières 1879 3 %	434	435
Obligations du Trésor nouvelles	500	500	C. gén. Transatlantique	465	465	Est	367	367
Bons de liq. départementaux	512 50	512 50	OBLIGATIONS.			Midi	369	368
Banque de France	5340	5320	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	515	Nord	372	371 75
Comptoir d'escompte	1040	1040	— 1865, 4 %	525	520	Orléans	367	367 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1450	1435	— 1869, 3 %	402	400	Ouest	368	368
Crédit de France	190	190	— 1871, 3 %	387	50	Paris-Lyon-Méditerranée	369	368
Crédit mobilier	487 50	485	— 1875, 4 %	512	517	Paris-Bourbonnais	369	367
Est	740	745	— 1876, 4 %	511	512 50	Canal de Suez	550	545
Paris-Lyon-Méditerranée	1635	1630						
Midi	1211	1210						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	1 — 25 — — — — — soir.	3 — 32 — — — — — express.	7 — 15 — — — — — omnibus.	10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers)
---------------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------	------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — — — — — omnibus.	9 — 43 — — — — — express.	12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	4 — 44 — — — — — —	10 — 28 — — — — — express-poste.
---------------------------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------------------------------	--------------------	----------------------------------

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
2 hectares 55 ares 74 centiares de vigne, terre et bois, en une seule pièce, à la Pierre-Couverte, commune de Saint-Florent, dépendant de la succession de M. JACOB.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (380)

A VENDRE

DEUX PETITES MAISONS, rue de la Croix-Verte, avec cour et jardin.
S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRETER
Pour se retirer des affaires
UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état
Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire) ;

MAISON TRÈS-SPACIEUSE
Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON
Située à Saumur, à l'angle de la rue du Frêche et de la Grande-Rue, Avec service d'eau.
S'adresser à M^e ROUGÉ, 14, rue de Poitiers. (412)

A VENDRE D'OCCASION

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREACK.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e PUIBARAUD, notaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

A VENDRE

LA PORTION DIVISE DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DE CHAUSSAC
Ci-après désignée

Située bourg et commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Elle comprend :

Moulin à eau sur la rive droite de la Sèvre Nantaise, ayant trois paires de meules, grand nettoyage, bluterie et diviseur ;

Bonne chute d'eau, dont la chaussée appartient en entier à la propriété et n'est grevée d'aucune servitude au profit de tiers ;

Maison d'habitation, composée de quatre chambre au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier étage ; Remise, écuries, toits à bestiaux et greniers à fourrages ;

Prés et jardins de première qualité, contenant environ deux hectares cinquante ares, et entourant de tous côtés le moulin et les bâtiments d'habitation et d'exploitation ;

Le tout forme un seul tenant et est compris entre la Sèvre Nantaise et le chemin vicinal de grande communication de Cholet à Saint-Prouan.

La facilité d'exploitation de la propriété, ses larges abords sur la rivière, sa proximité du bourg de Saint-Laurent et des villages du Chiron et de la Trique, et son peu de distance des chemins de fer construits ou projetés, rendent l'immeuble à vendre éminemment favorable à l'établissement de toute importante industrie.

Entrée en jouissance immédiate.

Pour traiter et visiter la propriété, s'adresser à M. Pierre LÉGER père, propriétaire audit lieu de Chaussac.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonne race.
S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE

Un très-beau et bon CHIEN COUCHANT, race anglaise, âgé de 4 ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

De suite

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

Extrait de Viande
Bouillon instantané
TRIBIGI
5 Médailles d'Or, 3 Gds Dipls d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

UN MÉNAGE

demande à se cer, le mari jardinier, vigneron et cocher, femme comme cuisinière et femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST
PARAISSANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Boissière de la Roë, Angers.

CHEMISERIE SPÉCIALE



A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première main vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.
Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure) 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.
Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.
NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec garnitures, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,80.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres
CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en Barette
GANTS CIVILS ET MILITAIRES
Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais